

Nantes, le 15 mai 2024

## Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

### Etat d'avancement du programme régional de développement rural (PDRR) 2014-2022

#### POUR INFORMATION

La mise en œuvre de la politique de développement rural de l'Union européenne pour la période 2014-2022 est assurée à travers le Programme de développement rural régional (PDRR), tout en s'inscrivant dans un cadre national qui établit le contenu de certaines mesures, pour assurer une égalité de traitement vis-à-vis de publics cibles et une solidarité nationale vis-à-vis de certains territoires.

Les PDRR ont été prolongés de 2 années en mobilisant les crédits FEADER des deux premières tranches annuelles des dotations 2021-2027, selon le même cadre réglementaire (crédits FEADER dits « socle ») et en intégrant la mise en œuvre du volet agricole du plan de relance européen (crédits FEADER dits « relance »). Pour le PDRR des Pays de la Loire, la prolongation de 2 années et le plan de relance européen ont apporté 233,5 M€ de crédits FEADER supplémentaires (intégrant le financement de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) à hauteur de 23,6 M€) portant ainsi le montant de la maquette financière du PDRR 2014-2022 à 694,64 M€.

Pour mémoire, les crédits du FEADER 2014-2022 peuvent être payés jusqu'à fin 2025.

L'état d'avancement de la programmation au 1<sup>er</sup> avril 2024 est joint en **annexe 1**. Au 1<sup>er</sup> avril 2024, la programmation FEADER en région Pays de la Loire s'élève à 628,5 M€ ce qui représente 90,5% de la maquette. L'engagement et le paiement de ces crédits atteignent respectivement 615,5 M€ et 528 M€. Ainsi 76% de la dotation de FEADER ont été payés, soit 86% des montants qui ont été engagés.

Au niveau national, au 1<sup>er</sup> avril 2024, sur les 27 programmes régionaux, (métropole et outre-mer) hors mesures dites « surfaciques », les taux de paiement s'échelonnent de 53 % à 79 % selon les PDR, pour une moyenne nationale à 69,8%. La Région Pays de la Loire fait partie de 10 PDRR avec un taux de paiement supérieur à 70%.

### Etat d'avancement du programme : crédits d'intervention

Pour l'**orientation 1** « *développement de la politique d'accompagnement à l'installation* », la progression des engagements et des paiements est le résultat de la mise en œuvre de la « dotation jeunes agriculteurs » – DJA (6.1.1). La bonne dynamique se poursuit avec près de **96% de la maquette engagés et 85% payés**.

S'agissant de l'**orientation 2** « *transition alimentaire en lien avec la transition énergétique* », **près de 93% des crédits FEADER ont été programmés et 70% payés**, avec des disparités entre les types d'opérations (TO).

Ainsi, sur le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (Pcae : types d'opérations 4.1.1 et 4.1.2), la programmation des crédits FEADER atteint 88,5% pour le volet animal et 99,2% pour le volet végétal. L'avancement des paiements se poursuit sur une bonne dynamique pour atteindre 97M€ d'aides FEADER versées.

S'agissant de la transformation, le niveau de programmation est de 99,4% pour les industries agroalimentaires-IAA (TO 4.2.1) et 92,2% pour la transformation à la ferme (TO 4.2.2). La dynamique de paiement a repris depuis le transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour atteindre 30,5M€ de FEADER pour ces deux mesures, soit 59% de la maquette.

**Concernant l'orientation 3 « Projet agro-écologique », 87,7% de la maquette globale a été engagée, et 79,1% payée.**

Les niveaux d'engagement des mesures agroenvironnementales et climatiques (10.1-MAEC) atteignent 122,5M€ (96,6% de la maquette) ; pour le soutien à l'agriculture biologique, dans un contexte de renouvellement du soutien au maintien à l'agriculture biologique au niveau régional, l'engagement atteint près de 125 M€ (81% de la maquette). S'agissant du paiement de ces aides, il y a, à ce jour, plus de 110,8 M€ pour les MAEC et près de 108,1M€ de crédits reçus par les bénéficiaires sur l'agriculture biologique

Pour l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), dont le financement sur le PDRR a perduré en 2023 et en 2024, près de 87% de la maquette financière a été payée.

**L'orientation 4 « innovation, formation, accompagnement au changement »** atteint un **niveau de programmation de près de 98%**. Le dispositif d'accompagnement à la mise en œuvre du partenariat européen pour l'innovation (TO 16.1) est désormais clos. 100% des crédits alloués à ce dispositif ont été programmés.

Au titre de **l'orientation 5 « Soutien au développement des territoires ruraux et péri-urbains »**, le **niveau de programmation a fortement progressé ces 12 derniers mois passant de 58 à 89 %**. L'engagement suit de près avec 73% de la maquette engagée, le décalage étant lié au processus spécifique à la gestion du dispositif LEADER, en coresponsabilité avec les groupes d'action locale (GAL).

La dynamique de paiement a également fortement progressé en un an passant de 39% à 57 %, soit, aujourd'hui, près de 29 M€ versés aux bénéficiaires de ce dispositif. La priorité est donnée pour quelques mois au traitement des dernières demandes initiales d'aides pour engagement avant l'été 2024, afin de pouvoir en assurer le paiement dans les délais (juin 2025).

## Pilotage de la performance 2014-2020

Pour rappel, l'examen de la performance est réalisé par priorité, en prenant en compte les valeurs atteintes sur deux types d'indicateurs :

- les indicateurs financiers ;
- les indicateurs de réalisation.

Les objectifs sont en bonne voie d'être atteints pour la majorité des indicateurs, voire dépassés pour certains.

L'exécution du PDRR fait cependant apparaître des difficultés dans l'atteinte des cibles financières et de réalisation pour les indicateurs de la priorité 5 du programme FEADER 2014-2020 relatif à l'utilisation efficace des ressources, à la transition énergétique et au changement climatique.

Ces difficultés sont connues et partagées avec la Commission, et relève essentiellement d'un problème structurel. L'évaluation d'impact du FEADER sur cette priorité en Pays de la Loire a en effet mis en évidence la structuration très détaillée des règlements d'intervention, en particulier des TO 411 et 412. Les projets soutenus sont globalement multifonctionnels (dont impact social sur les conditions de travail et le bien-être animal) et induisent un chevauchement entre priorités 2 et 5 du PDRR et qui ne sont de fait pas toujours comptabilisés au profit de la priorité 5, alors qu'ils y contribuent dans la réalité.

Le détail de la réalisation du programme et des avancées par rapport au cadre de performance est présenté en **annexe 2**.

Annexe 1 : Etat d'avancement du PDRR 2014-2022 Pays de la Loire (avril 2024, sauf pour les données SIGC actualisées en mars 2024)

Orientation	Actions	Type d'opération	Maquette V14	Programmation	Taux	Engagement	Taux	Paiement	Taux
Installation	Installation	6.1.1 Dotation jeunes agriculteurs	93 462 251,63 €	90 570 000,00 €	96,9%	90 570 000,00 €	96,9%	79658370,61 €	85,2%
		6.1.2 Prêts bonifiés	1 008 015,29 €	NC	NC	990 779,41 €	98,3%	990 779,41 €	98,3%
	<b>Sous-total</b>		<b>94 470 266,92 €</b>	<b>90 570 000,00 €</b>	<b>95,9%</b>	<b>91 560 779,41 €</b>	<b>96,9%</b>	<b>80 649 150,02 €</b>	<b>85,4%</b>
Transition alimentaire et énergétique	Construction et modernisation bâtiments d'élevage	4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage (PCAE animal)	100 872 934,71 €	89 311 347,55 €	88,5%	88225303,86 €	87,5%	76719824,09 €	76,1%
		Investissement du végétal	4.1.2 Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé (PCAE végétal)	26 346 205,56 €	26 146 081,78 €	99,2%	25 431 338,00 €	96,5%	20 289 766,00 €
	4.4 Investissements en faveur du patrimoine naturel et des continuités écologiques		1 581 429,57 €	886 173,70 €	56,0%	722500,15 €	45,7%	177106,69 €	11,2%
	Conditionnement, transformation, stockage	4.2.1 Transformation et commercialisation de produits agricoles par les industries agroalimentaires	48 351 818,37 €	48 066 784,00 €	99,4%	44988765,72 €	93,0%	29273524,91 €	60,5%
		4.2.2 Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme	3 705 744,28 €	3 418 156,76 €	92,2%	2363585,58 €	63,8%	1216055,85 €	32,8%
	Filière Bois	4.3.2 Desserte forestière	430 000,00 €	399 909,29 €	93,0%	399 909,27 €	93,0%	359 437,37 €	83,6%
		6.4. Modernisation des entreprises de première transformation du bois	665 000,00 €	678 902,43 €	102,1%	667 625,83 €	100,4%	537069,05 €	80,8%
		8.5.2 Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques	1 300 000,00 €	1 251 069,56 €	96,2%	1183489,64 €	91,0%	668594,13 €	51,4%
		16.8. Elaboration, animation et mise en œuvre de stratégies locales de développement forestier	1 250 000,00 €	967 710,29 €	77,4%	1103927,40 €	88,3%	346955,32 €	27,8%
	<b>Sous-total</b>		<b>184 503 132,49 €</b>	<b>171 126 135,36 €</b>	<b>92,7%</b>	<b>165 086 445,45 €</b>	<b>89,5%</b>	<b>129 588 333,41 €</b>	<b>70,2%</b>
Projet Agro-écologique	ICHN + PHAE 2014	13.2. Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)	54 821 696,00 €	47 628 366,77 €	86,9%	47 628 366,77 €	86,9%	47 628 366,77 €	86,9%
		10.1 PHAE 2014	1 596 126,03 €	1 596 126,03 €	100,0%	1 596 126,03 €	100,0%	1 596 126,03 €	100,0%
		10.1 MAEC	126 792 057,15 €	122 478 669,05 €	96,6%	122 478 669,05 €	96,6%	110 863 648,80 €	87,4%

	MAEC et agroforesterie	7.6.1 Animation des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques	78 681,40 €	78 681,40 €	100,0%	78 681,40 €	100,0%	29 073,85 €	37,0%	
		7.6.2 Contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers et forestiers	1 370 000,00 €	1 257 803,16 €	91,8%	1265129,21 €	92,3%	786007,38 €	57,4%	
		8.2. Mise en place de systèmes agro-forestiers	1 020 000,00 €	658 482,44 €	64,6%	620919,13 €	60,9%	422555,37 €	41,4%	
	Agriculture Biologique	11.1. Conversion à l'agriculture biologique	154 123 388,97 €	124 980 618,68 €	81,1%	124 980 618,68 €	81,1%	108 147 357,17 €	70,2%	
		11.2. Maintien en agriculture biologique								
	Sécurisation des systèmes de production vis-à-vis de l'eau	4.1.2 Investissements pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé (PCAE végétal : économies d'eau)	745 000,00 €	NC	NC	730 323,00 €	98,0%	488 553,00 €	65,6%	
		4.3.1 Investissements d'hydraulique agricole	3 170 000,00 €	2 028 018,67 €	64,0%	2 028 018,70 €	64,0%	2 028 018,58 €	64,0%	
	<b>Sous-total</b>			<b>343 716 949,55 €</b>	<b>300 706 766,20 €</b>	<b>87,5%</b>	<b>301 406 851,97 €</b>	<b>87,7%</b>	<b>271 989 706,95 €</b>	<b>79,1%</b>
	Innovation, formation	Innovation, formation	16.1. Accompagner la mise en place des groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI)	1 700 451,00 €	1 700 450,84 €	100,0%	1 673 666,76 €	98,4%	707110,55 €	41,6%
1.1. Formation professionnelle et acquisition de compétences			5 100 000,00 €	4 965 279,59 €	97,4%	4 290 808,48 €	84,1%	1 377 271,72 €	27,0%	
<b>Sous-total</b>			<b>6 800 451,00 €</b>	<b>6 665 730,43 €</b>	<b>98,0%</b>	<b>5 964 475,24 €</b>	<b>87,7%</b>	<b>2 084 382,27 €</b>	<b>30,7%</b>	
Développement rural	LEADER	19.1 Soutien préparatoire	546 548,00 €	269 043,72 €	49,2%	226 241,86 €	41,4%	226 241,86 €	41,4%	
		19.2 Mise en œuvre	49 793 452,00 €	44 387 942,19 €	89,1%	36 496 453 €	73,3%	28 474 734 €	57,2%	
		19.3 Coopération								
		19.4 Animation et fonctionnement								
	<b>Sous-total</b>			<b>50 340 000,00 €</b>	<b>44 656 985,91 €</b>	<b>88,7%</b>	<b>36 722 694,86 €</b>	<b>72,9%</b>	<b>28 700 975,86 €</b>	<b>57,0%</b>
<b>Assistance technique</b>			<b>14 804 996,04 €</b>	<b>14 804 996,04 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 804 996,04 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 804 996,04 €</b>	<b>100,0%</b>	
<b>Total</b>			<b>694 635 796,00 €</b>	<b>628 530 613,94 €</b>	<b>90,5%</b>	<b>615 503 878,34 €</b>	<b>88,6%</b>	<b>527 993 526,07 €</b>	<b>76,0%</b>	

**NB : données au 16/03/2024 pour SIGC et au 23/04/2024 pour HSIGC**

## Annexe 2 : suivi de la performance du PDRR 2014-2022 Pays de la Loire (avril 2024)

Priorité	Indicateurs	Types d'opération concernés	cible 2025	engagements	% de réalisation cible 2025	paiements	% de réalisation cible 2025
Priorité 2 - Viabilité des exploitations agricoles et compétitivité de l'agriculture	Dépenses publiques totales (hors top-up)	1.1, 4.1.1, 4.1.2, 6.1.1, 6.1.2	251 055 286 €	288 578 181 €	115%	242 561 025 €	97%
	Nombre d'exploitations agricoles	4.1.1, 4.1.2, 6.1.1, 6.1.2	10 648	13 990	131%	10 926	103%
Priorité 3 - Organisation de la chaîne alimentaire	Dépenses publiques totales (hors top-up)	4.2.1, 4.2.2, 16.1	85 396 246 €	86 226 073 €	101%	58 189 303 €	68%
	Nombre d'entreprises	4.2.1, 4.2.2	255	413	162%	304	119%
Priorité 4 - Restauration et réservation des écosystèmes	Dépenses publiques totales (hors top-up)	1.1, 4.4, 7.6.1, 7.6.2, 10.1, 11.1, 11.2, 13.2	444 047 507 €	367 382 753 €	83%	355 595 704 €	80%
	Surface (ha)*	10.1, 11.1, 11.2	344 000	NC	129%	NC	82%
Priorité 5 - Utilisation efficace des ressources, transition énergétique, changement climatique	Dépenses publiques totales (hors top-up)	4.1.1, 4.1.2, 4.3.1, 4.3.2, 6.4, 8.2, 8.5.2, 16.8	127 352 324 €	55 007 803 €	43%	48 426 194 €	38%
	Nombre de projets	4.1.1, 4.1.2, 4.3.2, 6.4	2 393	1 382	58%	1 186	50%
	Surface (ha)	8.2, 8.5.2	1 832	2 003	109%	1 111	61%
Priorité 6 - Développement des zones rurales	Dépenses publiques totales (hors top-up)	19.1, 19.2, 19.3, 19.4	62 925 000 €	46 822 493 €	74%	36 025 906 €	57%
	Population couverte par les GAL	19.1, 19.2, 19.3, 19.4	1 800 000	1 926 358	107%	1 926 358	107%